Procès-verbal du Conseil municipal du 08 juillet 2026

La séance du Conseil municipal de SAINT-MARTIN-D'URIAGE s'est tenue le 08 juillet 2026, à 18h30, sur convocation régulière. La séance est présidée par Monsieur le Maire, Théodore BONNET-GAMARD. Le quorum est atteint.

Elus présents : BALICCO Marie-Paule, BONNET-GAMARD Théodore, BOUVARD Didier, BUNTINX Marieke, CADENE Laurent, CONRY Cécile, COQUET Laura, DAMPNE Sébastien, DANIEL Ludovic, DELHOMME Sébastien, GÉNON Tiphaine, GIGNOUX Estelle, HELDERMAN Grégoire, LUMINAIS Françoise, MACHET Vincent, MOULIN Valentin, PEREZ Solène, PICARD Chloé, PICARD Emmanuel, PRUNET Christophe, REBOTIER Flavie, SPINELLI Guillaume, TETU Julia, VINCENT Christelle

Les pouvoirs enregistrés pour cette séance sont :

- BALAS Stéfane - pouvoir à GÉNON Tiphaine
- SPINELLI Guillaume - pouvoir à GIGNOUX Estelle
- PICARD Emmanuel - pouvoir à PICARD Chloé
- COQUET Laura - pouvoir à CADENE Laurent
- MENUEL Lilas - pouvoir à TETU Julia

Le secrétaire de séance est MOULIN Valentin.

Adoption du relevé des décisions :

Le relevé des décisions antérieures est soumis à approbation. Des questions sont posées au sujet de deux décisions (n°140 et n°153) portant sur la nature des contrats de maintenance et d'hébergement du site internet ; le maire précise que les montants seront communiqués et intégrés dans le registre. Le relevé est approuvé à l'unanimité.

Examen de l'ordre du jour :

Délibération n°87 — Subvention complémentaire aux manifestations d'animation communales

- Rapporteur : MACHET Vincent
- Objet : Versement d'une subvention complémentaire de 1 100 € à l'association Ciné-Club du Belvédère pour l'organisation de la Nuit du cinéma (dossier déposé hors délai pour la délibération concernée lors du précédent conseil municipal).
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°88 — Convention de délégation avec le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) portant sur l'organisation des services de transport scolaire par la commune de Saint-Martin d'Uriage

- Rapporteur : GÉNON Tiphaine
- Objet : Prise d'acte de la reprise par le SMMAG de l'organisation des circuits scolaires du groupe scolaire des Petites Maisons et approbation d'une convention de délégation pour l'organisation des autres services de transport scolaire pour les années scolaires 2026-2027 à 2030-2031 ; obligation d'accompagnateurs pour enfants <6 ans précisée.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°89 — Convention de mise à disposition de la piscine d'été intercommunale de Saint-Martin d'Uriage, pour la natation scolaire 2026

- Rapporteur : LUMINAIS Françoise
- Objet : Approbation d'une convention entre la commune et la Communauté de communes pour permettre la poursuite des sessions de natation scolaire à la piscine communale.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°90 — Tarifs des services du pôle éducation enfance jeunesse – année scolaire 2026-2027

- Rapporteur : LUMINAIS Françoise
- Objet : Reconduction de la politique tarifaire (quotient familial), maintien des tarifs périscolaires et jeunesse, extension du dispositif de tarification sociale pour la cantine à 1 € pour les familles ayant un quotient familial ≤ 1 000 (augmentation du nombre de bénéficiaires de ce dispositif).
- Questions / échanges : Discussion sur les effets de seuil et la modulation tarifaire ; précision apportée que le repas à 1 € sera financé par des subventions département / État et n'impactera pas directement le budget communal.
- Vote : Délibération adoptée par 22 voix pour et 07 abstentions (BALICCO Marie-Paule, BOUVARD Didier, CONRY Cécile, GIGNOUX Estelle, LESAINT Jérôme, REBOTIER Flavie et Guillaume SPINELLI)

Délibération n°91 — Accord de principe relatif à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne dans le premier degré

- Rapporteur : LUMINAIS Françoise
- Objet : Accord de principe pour assurer la présence d'une AESH à la pause méridienne pour une élève scolarisée en maternelle (prise en charge en attente de notification MDPH).
- Questions / échanges : Précision que la démarche vise à éviter tout refus de participation au temps périscolaire méridien à la rentrée. Questionnement relatif à la réponse qu'apportera la MDPH, si défavorable. Réponse apportée indique que pour ce type de demande la MDPH ne refuse pas les requêtes.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°92 — Budget communal 2026 — Décision modificative (DM) de crédits n°2026-002

- Rapporteur : HELDERMAN Grégoire
- Objet : Ouverture de crédits suite à événements récents (remboursements, éboulement nécessitant sécurisation, acquisition d'un camion électrique pour le service des espaces verts ; ajustements nécessaires pour équilibrer le budget).
- Questions / échanges : Etonnement de la DM si proche du vote du budget supplémentaire. Questions sur l'urgence des opérations, coût estimé du camion (~110 000 € max), et complément de subvention CCAS ; précisions apportées sur la nature des recettes et dépenses.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°93 — Projet d'extension du cimetière communal de Pinet

- Rapporteur : HELDERMAN Grégoire
- Objet : Approbation de principe de l'extension du cimetière sur la parcelle cadastrale A438 (terrain contigu) pour augmenter la capacité d'inhumation.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°94 — Dépôt d'autorisation d'urbanisme pour travaux de couverture sur un réservoir d'eaux pluviales communal

- Rapporteur : PRUNET Christophe

- Objet : Autorisation donnée au maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la mise en sécurité / couverture d'un réservoir d'eau pluviale (parcelle cadastrée AN n°4), dossier soumis à l'Architecte des Bâtiments de France (périmètre de protection château d'Uriage).
- Questions / échanges : Précision sur l'usage du réservoir (arrosage, lutte incendie).
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°95 — Demande de garantie d'emprunt d'ORSOL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le programme de 10 logements en BRS d'Isère Habitat « Cristalline » au Tapas

- Rapporteur : PRUNET Christophe
- Objet : Garantie communale à hauteur de 50 % pour un prêt Action Logement Service de 120 000 € destiné au programme Cristalline (10 logements en BRS) ; conditions de garantie précisées.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°96 — Protocole d'accord transactionnel avec la société PIC Réalisations

- Rapporteur : PRUNET Christophe
- Objet : Approbation d'un protocole transactionnel avec la société PIC Réalisations prévoyant notamment le versement d'une indemnité compensatrice de 60 000 € à la société en réparation des modifications apportées au programme initial, et précisions sur la renonciation réciproque aux recours ; exposé du contexte (révision de la configuration du projet, maintien de la maison médicale, réduction de la densité, organisation des parkings).
- Questions / échanges : Discussions importantes sur la gouvernance du projet, la pérennité de la Petite Chaumière, la valorisation foncière et l'équilibre global du projet ; précisions orales apportées par l'équipe municipale sur les orientations retenues et engagements pour les associations et services.
- Vote : Délibération adoptée par 20 voix pour et 07 voix contre BALICCO Marie-Paule, BOUVARD Didier, CONRY Cécile, GIGNOUX Estelle, LESAINT Jérôme, REBOTIER Flavie et Guillaume SPINELLI)

Délibération n°97 — Convention de rétrocession portant sur la réalisation d'espaces publics par la société PIC Réalisations sur le secteur du Luiset

- Rapporteur : PRUNET Christophe

- Objet : Conclusion d'une convention de rétrocession des aménagements publics réalisés par la société PIC Réalisations (parking, voirie, parc paysager, cheminements PMR, etc.) à l'euro symbolique ; prise d'acte de la contrepartie financière des aménagements dans le prix de cession.
- Questions / échanges : Interventions sur la lisibilité du projet global et sur les coûts / équilibres futurs ; précisions fournies sur la nature des aménagements rétrocédés.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°98 (sur table) — Travaux de sécurisation du talus rocheux - Route de Gières — demande de subvention FPRNM et validation d'une dérogation exceptionnelle au guide interne des achats

- Rapporteur : PRUNET Christophe
- Objet : Approbation du projet de sécurisation suite à éboulement (étude géotechnique), demande de subvention FPRNM (taux possible 50 %) et validation d'une dérogation exceptionnelle au guide interne des achats du fait de l'urgence et des délais pour solliciter les fonds et faire réaliser les travaux de sécurisation.
- Questions / échanges : Précisions demandées sur l'entreprise missionnée, la nature de la dérogation (motivée par l'urgence et l'éligibilité au fonds) et le calendrier de dépôt de la demande de subvention ; réponse que l'étude géotechnique a été réalisée et que les démarches de dépôt de subvention et d'engagement des travaux sont lancées.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°99 (sur table) — Création d'une zone d'observation sur l'Espace Naturel Sensible local du Marais des Seiglières et des Marais Chauds

- Rapporteur : GÉNON Tiphaine
- Objet : Extension / création d'une zone d'observation sur l'ENS pour mieux étudier et préserver les zones humides (suivi, études, ouverture au public maîtrisée) ; prise en compte de l'érosion/fragilité des milieux.
- Questions / échanges : Question relative à l'emprise parcellaire (présence possible de parcelles privées dans le périmètre) — précision que les vérifications cadastrales seront précisées et communiquées ; rappel des modalités de dépôt de dossier de subvention départemental liées au caractère de cette délibération sur table.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Questions des habitants / interventions diverses et réponses

Après avoir épuisé l'ordre du jour, plusieurs courriels et questions d'habitants ont été lus et traités en séance :

- Remarques sur la communication des réponses aux questions posées en séance ou par courriel : confirmation que les réponses sont intégrées au compte-rendu ou transmises via les canaux officiels de la mairie.
- Démocratie participative / comités consultatifs : la majorité précise qu'elle est en contact avec d'autres communes expérimentatrices, que les modalités de fonctionnement (règlement intérieur, appel à candidatures, critères) feront l'objet d'une présentation lors du prochain conseil municipal (prévu en septembre) et que la démarche inclura une phase d'expérimentation.
- Gestion du projet « Le Luiset » / maison médicale : question à destination de l'opposition sur le pourquoi d'un tel dimensionnement : réponse apportée par les membres de l'opposition rappelant l'intérêt d'un projet global ; clarification apportée par la majorité sur la révision du programme, le maintien de la maison médicale et la recherche d'un compromis pour diminuer la densité initiale tout en garantissant les équipements.
- Piscine intercommunale : signalements d'insuffisances (propreté, douches, gestion) ; rappel que la piscine est gérée par la Communauté de communes Le Grésivaudan et que la commune s'engage à échanger avec cette dernière pour améliorer la gestion et étudier d'éventuelles démarches futures.
- Glissement de terrain, jonction chemin du Marguai et route de Venon : information donnée que l'état des voiries communlas est en cours d'inventaire et que des diagnostics géotechniques sont engagés pour les secteurs fragilisés ; suivi des réparations et planification à venir selon priorités et financements.
- Question précise de riverains (accessibilité / servitudes liées au projet Le Luiset) : réponse apportée sur les engagements d'aménagements PMR, stationnements et cheminements prévus dans la convention de rétrocession ; invitation à poursuivre les échanges avec les services pour régler les points privés restant à définir.

La séance est levée à 20h00.

Fait le 29 juillet 2026,

Le secrétaire de séance

M. MOULIN Valentin

Le Maire

M. Théodore BONNET-GAMARD

MAIRIE DE ST-MARTIN-D'URIAGE (Isère)